

**COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
12 octobre 2026 à 20h30**

Date de la convocation : 06 octobre 2026

Présents: Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Marie REYNIER, Pascale BURGAT, Lila VAN SCHRICK, Sophie BLANC.

Absent excusé : Jean-Jacques MEISSIMILLY (pouvoir à Christian BLANC).

Secrétaire : Sophie BLANC

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2026, et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Madame Sophie BLANC est désignée secrétaire de séance.

2) Décision modificative

Monsieur le maire explique la modification budgétaire à apporter au budget de la commune :

- Afin de régulariser les dépenses sur le programme 293 « Maison des assistantes maternelles », il est nécessaire de transférer 10.000€ du compte 287 « Salle multi-activités » vers le compte 293 de l'opération « Maison des assistantes maternelles »

Le conseil municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

3) Choix déléataire du camping du Planet

Monsieur le Maire rappelle que 3 candidatures ont été reçues en audition le 16 septembre. La commission en charge du dossier s'est réunie le 25 septembre dernier et propose de retenir la candidature de Mme Anaïs Reynaud. Le tableau d'analyse des offres est présenté.

Le conseil municipal vote comme suit : 6 votes pour, 1 vote contre et 4 abstentions.

4) Occupation d'un local communal par l'ACCA d'Arvieux pour l'installation de la salle de chasse

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de réhabiliter le bâtiment de l'ancien office du tourisme qui abrite également le local de chasse. Différents échanges entre la commune et les représentants de l'ACCA d'Arvieux ont eu lieu à propos de ce sujet. L'ACCA a fait part du souhait de disposer d'un local plus grand afin de mener à bien leurs différentes activités. Monsieur le Maire propose au conseil de leur mettre à disposition une partie du local situé dans l'ancienne station d'épuration à la Cassière, d'une surface de 100m² en rez-de-chaussée.

Le conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

5) Occupation d'un local pour la mise en place d'un distributeur automatique de boissons et de snacking

Monsieur le Maire rappelle la proposition de Mr Nicolas DEGLIN de mettre à disposition un distributeur automatique de boissons et snacking dans la salle hors-sac, dans le bâtiment situé au Pied des pistes de ski alpin pour la saison d'hiver 2026/2027. Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à disposition un emplacement dans le local pour la période du 17 décembre 2026 au 22 mars 2027 pour un loyer mensuel de 40€ hors électricité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Convention d'utilisation de casiers à ski

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de 4 casiers à ski dans le bâtiment du Pied des pistes de ski alpins. Deux casiers sont loués à VTF pour la saison d'hiver. Il reste donc deux casiers à ski de libres.

Il est proposé de louer ces casiers 50€ / casier/semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

7) Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 08 septembre 2026

Monsieur le maire explique que ce transfert de charges concerne la navette de Vars uniquement, la commune n'est donc pas concernée mais se doit de délibérer quand même. La communauté de communes

du Guillestrois et du Queyras prend en charge la navette estivale de Vars – Val d'Escreins pour un coût pour la saison 2026, de 93.958,00€. L'attribution de compensation versée par la commune de Vars est donc du même montant avec une clause de revoyure à l'automne 2027 pour ré-évaluer le coût des services de cette navette après une deuxième saison de fonctionnement, et réajuster si nécessaire le montant des charges.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Fin de séance : 22h30

Fait à Arvieux, le 15 octobre 2026

Le Maire

Christian BLANC.

